

Séance du 4 avril 2022

Nombre de
conseillers élus : 23

Conseillers
en fonction : 23

Présents : 17

Procurations : 6

Date de convocation : 28/03/2022

La séance est ouverte à 20h sous la présidence de M. le Maire et en présence de tous les conseillers municipaux en fonction à l'exception de Sandrine KLEIN qui a donné procuration à Dominique FICHAUX, de Marta CHATAIGNEAU qui a donné procuration à Sabrina BRONNER, de Murielle HOENEN qui a donné procuration à Stéphane SCHNEIDER, de Hubert SPRAUL qui a donné procuration à Steve JECKO, de Patricia LUFT qui a donné procuration à Steve JECKO en application du décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021 modifié par décret n°2022-352 du 02/03/2022 prescrivant les mesures générales nécessaires à la sortie de crise et de Joëlle ESTNER qui a donné procuration à Fabrice KUNTZ.

ORDRE DU JOUR

1. **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
2. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MARS 2022**
3. **DCM2022-10 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2021**
 - A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
 - B. BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT « LE MOULIN »
4. **DCM2022-11 – VOTE DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2021**
 - A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
 - B. BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT « LE MOULIN »
5. **DCM2022-12 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021**
 - A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
 - B. BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT « LE MOULIN »
6. **DCM2022-13 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022**
7. **DCM2022-14 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022**
 - A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
 - B. BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT « LE MOULIN »
8. **DCM2022-15 – SUBVENTIONS 2022**
9. **DCM2022-16 – ETABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE DES JURYS D'ASSISES POUR 2022**
10. **DCM2022-17 - COMMUNICATIONS DU MAIRE**
11. **RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES**
12. **POINTS DIVERS**

Monsieur le Maire salut les conseillers municipaux présents et leur propose de respecter une minute de silence en mémoire des victimes de la guerre en Ukraine.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Philippe SCHAEFFER, 1^{er} Adjoint, pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MARS 2022

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

3. DCM2022-10 VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2021

A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2021 du budget principal de la commune, qui se résume comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 914 614,18 €	592 272,82 €
Recettes	3 519 386,12 €	1 184 693,39 €
Déficit	/	
Excédent	1 604 771,94 €	592 420,57 €
Excédent global de l'exercice	2 197 192,51 €	/

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Philippe SCHAEFFER, 1er adjoint au Maire, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le compte administratif 2021 du budget principal de la commune.

B. BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT « LE MOULIN »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2021 du lotissement « Le Moulin » qui se résume comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	156 266,60 €	310 754,49 €
Recettes	591 157,98 €	154 487,89 €
Déficit	/	-156 266,60 €
Excédent	434 891,38 €	/
Excédent global de l'exercice	278 624,78 €	

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Philippe SCHAEFFER, 1er adjoint au Maire, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le compte Administratif 2021 du budget annexe du lotissement « Le Moulin ».

4. DCM2022-11 VOTE DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021, telle qu'elle résulte du compte de gestion établi par le Trésorier du Service de Gestion Comptable - (SGC) d'Erstein, est conforme au Compte Administratif 2021 de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Trésorier,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10 ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion 2021 de la commune.

B. BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT « LE MOULIN »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021, telle qu'elle résulte du compte de gestion établi par le Trésorier du Service de Gestion Comptable- (SGC) d'Erstein, pour le lotissement « Le Moulin », est conforme au Compte Administratif 2021.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Trésorier,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10 ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion 2021 du budget annexe du lotissement « Le Moulin ».

5. DCM2022-12 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 dans les mêmes termes que le compte de Gestion 2021,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1612-6 et suivants ;

après avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter les résultats 2021 de la commune de la manière suivante :

- affectation de l'excédent de fonctionnement, en section d'investissement, au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé (recettes) de la somme de 604 771,94 € et en section de fonctionnement, au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » (recettes) de la somme de 1 000 000 €
- affectation de l'excédent d'investissement, soit 592 420,57 € en section d'investissement, au compte 001 « Résultat d'investissement reporté » (recettes).

B. BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT « LE MOULIN »

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 dans les mêmes termes que le compte de Gestion 2021,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1612-6 et suivants ;

après avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter les résultats 2021 du lotissement « le Moulin » de la manière suivante :

- affectation de l'excédent de fonctionnement, soit 434 891,38 € en section de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté (recettes) »,
- affectation du déficit d'investissement, soit 156 266,60 € en section d'investissement, au compte 001 « Déficit d'investissement reporté » (dépenses).

Monsieur le Maire informe les conseillers que par délibération DCM2021-19 du 12 avril 2021, les conseillers avaient proposé de reconduire pour l'année 2021, les taux d'imposition en vigueur de 2016 à 2020 en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Aussi, les taux des impôts en vigueur en 2021 étaient les suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 20,81 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 44,69 %.

Il est proposé, aux conseillers, de ne pas augmenter les taux d'impositions applicables en 2022 et donc de les conserver à :

- 20,81 % pour la TFPB
- 44,69 % pour la TFPNB.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L. 2331-3,

Vu le Code Général des Impôts notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu la loi de finances annuelle,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **FIXE** les taux des contributions directes pour 2022 comme suit :

Contribution	Taux 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	20,81%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	44,69%

Monsieur le Maire rappelle que les membres de la commission finances se sont réunis le 23 mars 2022 au sujet de l'élaboration du projet de budget primitif de la commune pour l'exercice 2022.

Il passe ensuite la parole à Philippe SCHAEFFER qui présente les chiffres du projet de budget 2022 de la commune et de son budget annexe.

A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Steve JECKO souhaite connaître l'impact de l'augmentation annoncée de la valeur d'indice sur les dépenses de personnel. Philippe SCHAEFFER répond qu'ils sont compris dans les crédits inscrits au chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés.

Puis il relève, qu'à son avis, les crédits (3 000 €) pour les dépenses d'investissement pour des opérations de rénovations énergétiques des bâtiments communaux sont insuffisants alors qu'il y a une explosion des cours de l'énergie.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une préoccupation des élus et indique que, par exemple, le terrain de foot, classé au niveau national, consomme pour sa part 48 000 watt heure. Avec une opération de relamping en LED on peut avoir 24 000 watt heure mais cela nécessite de s'interroger sur la nécessité de conserver le classement du terrain au niveau national.

Fabrice KUNTZ interroge sur la possibilité de remettre en service la centrale hydraulique du moulin car il y aurait un retour sur investissement en 8 ans. Selon ses explications et en application des textes votés par le Sénat, il ne serait

plus nécessaire de réaliser une passe à poissons. Il précise que c'est un projet difficile qui ne se fera pas en deux ans mais dont il faut tenir compte lors de la rénovation du moulin.

Monsieur le Maire indique que ce projet tient à cœur des élus mais qu'il est nécessaire de réaliser 3 passes à poissons. Certes, il existe les textes votés par le Sénat mais il manque toujours les décrets d'application. Monsieur le Maire indique également qu'il y a la problématique des ragondins, espèce nuisible, qui déstabilisent les berges.

Thierry WENDLING complète en indiquant qu'il y avait un investisseur pour faire fonctionner cette turbine mais qu'il ne manquait que l'aval du Ministre de l'Ecologie. Il précise que cette idée de production électrique au moulin existe depuis 10 ans mais que l'évolution de la législation ne suffit pas pour passer à l'action.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

après en avoir délibéré, à 18 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions (en tenant compte des procurations) :

- **ADOpte** le budget primitif 2022 de la commune, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 482 800,00 €	3 482 800,00 €
Investissement	3 455 500,00 €	3 455 500,00 €
Total	6 938 300,00 €	6 938 300,00 €

- **PRECISE** que le budget primitif est voté par nature et au niveau des chapitres en section de fonctionnement et en section d'investissement.

B. BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT « LE MOULIN »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2022 du lotissement « Le Moulin », arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	632 157,98 €	632 157,98 €
Investissement	353 533,20 €	353 533,20 €
Total	985 691,18 €	985 691,18 €

- **PRECISE** que le budget primitif est voté par nature et au niveau des chapitres en section de fonctionnement et en section d'investissement.

8. DCM2022-15 SUBVENTIONS 2022

Monsieur le Maire fait le point sur les propositions de la commission subventions qui s'est réunie le 22 février 2022 afin d'étudier la répartition des subventions pour 2022, au regard des critères prédéfinis.

A. Subventions à divers organismes

En application de l'article L 2131-11 du CGCT, Sébastien SCHUEBER, Murielle HOENEN, Stéphane SCHNEIDER et Xavier GIROD ne participent pas aux débats et au vote pour l'attribution des subventions objets du présent point.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le Conseil Municipal, DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

Subventions annuelles versées à divers organismes	2022
Ademas Alsace	150 €
ADOT 67 (dons d'organes)	150 €
ARAHM - Aide aux handicapés moteurs	90 €
Association des Paralysés de France	150 €
Association du sauvegarde des Moulins du Bas-Rhin	30 €
Banque alimentaire du Bas-Rhin	150 €
C.C.A.S. de Gerstheim	16 000 €
Comité des Fêtes de Gerstheim	10 000 €
Ecole Alsacienne des Chiens Guides d'Aveugles	150 €
Fondation du Patrimoine	230 €
La Prévention Routière	100 €
Les restos du cœur	150 €
Ligue contre le cancer	150 €
Oeuvre Nationale du Bleuets de France	30 €
Société d'Histoire des 4 Cantons	100 €
Souvenir Français	50 €
TOTAL	27 680 €

Par ailleurs, la participation annuelle à l'amicale des maires du canton d'Erstein est fixée à 0,10 € par habitant pour 2022, arrondie à l'euro supérieur soit 351 €.

B. Solidarité avec la population Ukrainienne : subvention

Monsieur le Maire précise que face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, les communes peuvent participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisés pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensibles aux drames humains que ce conflit engendre, les élus de Gerstheim tiennent à apporter leur soutien et leur solidarité au peuple ukrainien en participant à l'élan de solidarité international qui s'est mis en place.

Aussi, il est proposé aux conseillers municipaux de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, par un don au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par la Centre de crise et de soutien du MEAE (Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères).

Le Conseil Municipal,

Compte tenu de la situation de crise qui frappe l'Ukraine,

Ouï les explications fournies par Monsieur le Maire,

après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de faire un don à la population Ukrainienne par l'intermédiaire du fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) d'un montant de 1 000 €,
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire de signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget 2022.

C. Crédits pour fournitures scolaires

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le Conseil Municipal, FIXE** comme suit les crédits alloués par la commune pour l'achat de fournitures scolaires pour 2022 :

- Ecole élémentaire : 22 € par élève, soit au total 5 456 € pour 2022
(Effectifs au 01/01/2022 : 248 élèves)

- Ecole maternelle : 28,50 € par élève (19 € de base par élève + 6 € par élève pour l'investissement + 3,50 € pour le cadeau de Noël), soit au total 3 534 € pour 2022

(Effectifs au 01/01/2022 : 124 élèves).

Soit un total de crédits « fournitures scolaires » pour 2022 de 8 990,00 €.

D. Subventions aux associations locales

En application de l'article L 2131-11 du CGCT, Joëlle WOHLSCHLEGEL, Thierry WENDLING, Nadine LEHMANN, Murielle HOENEN, Xavier GIROD, Hubert SPRAUL et Steve JECKO ne participent pas aux débats et au vote pour l'attribution des subventions objets du présent point.

Le quorum pour ce point est de 12 conseillers présents et la délibération peut donc être débattue et soumise au vote. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

Subventions de fonctionnement versées aux associations locales	2022
AAPPMA Société de pêche	388,25 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	347,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	503,75 €
AMIS DE L'ORGUE KERN	378,35 €
ASSOCIATION DES ARBORICULTEURS	475,70 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	503,75 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE GERSTHEIM	680,30 €
CERCLE D'ECHECS	104,45 €
CERCLE SAINT DENIS	1 002,05 €
CHORALE SAINTE CECILE	345,35 €
CLUB AGE D'OR AMITIE	348,65 €
FIL A RETORDRE	419,60 €
FITNESS CLUB	386,60 €
HANDBALL CLUB	701,75 €
MEDIOMATRICI	101,15 €
MJC	2 262,65 €
PAROISSE PROTESTANTE	165,50 €
PETANQUE CLUB DE GERSTHEIM	276,05 €
SOCIETE D'AVICULTURE	637,40 €
SOCIETE DE MUSIQUE CONCORDE	1 003,70 €
TENNIS CLUB DE GERSTHEIM	295,85 €
TOTAL	11 327,85 €

S'agissant de l'association sportive de Gerstheim, elle percevra en plus de la subvention de fonctionnement la somme de 92,17 € correspondant au remboursement du matériel utilisé pour la mise en peinture de la main courante du stade de foot soit la somme totale de 772,47 €.

9. DCM2022-16 ETABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE DES JURYS D'ASSISES POUR 2023

En vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurys d'assises pour l'année 2023, il appartient au Maire de procéder au tirage au sort, à partir de la liste électorale, d'un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté déterminant le nombre de jurés, en l'occurrence 9 personnes.

Ce tirage ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés, la liste définitive sera dressée au Tribunal de Grande Instance de Strasbourg par une commission spéciale dans les conditions prévues aux articles 262 et suivants du code de procédure pénale.

Les personnes suivantes ont été tirées au sort :

- Monsieur Paul FOISSET, né le 25 avril 1946, 8 rue des Myosotis ;
- Monsieur Damien KLEIN, né le 22 février 1972, 20 A rue du Général de Gaulle ;
- Madame Christine WINOM, née le 30 janvier 1968, 14 rue de Normandie ;

- Madame Audrey MIRLEAU née CRONENBERGER, née le 27 novembre 1988, 13 B rue du Général de Gaulle ;
- Madame Nicole DUBOIS née LE FLOCH, née le 27 juin 1956, 12 rue des Myosotis ;
- Monsieur Jean Marie SPECHT, né le 25 mars 1961, 9 rue Beethoven ;
- Madame Alice BRUGMANN née VOELKER, née le 28 juillet 1943, 2 rue des Myosotis ;
- Madame Sophie DEUWILLE, née le 13 mai 1976, 33 A rue du Général de Gaulle ;
- Monsieur Michael BAUER, né le 10 juillet 1972, 10 B rue de Daubensand.

Ces personnes seront averties par courrier.

10. DCM2022-17 COMMUNICATIONS DU MAIRE

A. - DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22 DU CGCT)

1. Décisions en matière de marchés publics (art. L 2122-22 4° du CGCT)

Objet	Dates des mandats	Prestataire	Adresse	Montant HT	Montant TTC
REPLACEMENT DE CHAUFFE EAU AU GROUPE SCOLAIRE 50 L ET AUX ATELIERS MUNICIPAUX POSE D'UN 150 L	17/03/2022	EHRHART SARL	2 Rue du Nouveau Faubourg 67234 Benfeld	1 425,00 €	1 710,00 €
LOCATION DE MINI PELLE	17/03/2022	MAILLAT	6 RUE DE L'ARTISANAT 67150 Gerstheim	200,00 €	240,00 €
CLES POUR RANGEMENT DU CERCLE SAINT DENIS ET CLE SALLE AGE D'OR POUR ABCM	17/03/2022	STUTZ	1 Rue Evariste Galois 67201 Eckbolsheim	205,11 €	246,13 €
PRODUIT D'ENTRETIEN	17/03/2022	ZEP INDUST	Zone Industrielle Rue Nouvelle 28210 Nogent-le-Roi	569,16 €	682,99 €
FIUOL SALLE DES FETES 2 000 L	17/03/2022	LUDWILLER	24 RUE DE L'EXPANSION 67150 Erstein	3 250,00 €	3 900,00 €
POSE D'UNE PLATINE DE RENFORT SUR LE BOITIER DE DESENFUMAGE HALL PUBLIC DU GYMNASE	17/03/2022	ESSEMES	6A RUE DE CHERBOURG 67026 Strasbourg	259,14 €	310,97 €
REPLACEMENT ETRIERS DE FREIN DES AMPOULES CLIGNOTANT PURGE DU CIRCUIT ET LIQUIDE DE FREIN MAXITY	25/03/2022	OBERLE GARAGE	4 RUE DE DAUBENSAND 67150 Gerstheim	703,89 €	844,67 €
LUMINAIRES LED POUR DIVERS BATIMENTS	25/03/2022	WILLY LEISSNER	14 rue des Frères Eberts 67100 Strasbourg	631,96 €	758,35 €
LUMINAIRES LED POUR GYMNASE	25/03/2022	SIDER	6 RUE E. ROSTAND 33187 Le Haillan	607,72 €	729,26 €
FOURNITURES D'ENTRETIEN	25/03/2022	AMPLITUDE SERVI	Z.I. DE L EUROPORT 57500 Saint-Avold	1 565,33 €	1 831,91 €
FOURNITURES TECHNIQUES DIVERSES BLOC DE PONCAGE GRAISSE VIS A BOIS	25/03/2022	WURTH	Rue Georges Besse 67158 Erstein	344,84 €	413,81 €
FOURNITURE DE TERRE VEGETALE POUR PLANTATIONS	25/03/2022	LEDERMANN PAYSAGES	47 GRAND RUE 67880 Krautergersheim	976,00 €	1 171,20 €

2. Décisions prises en matière de préemption (art. L 2122-22 15° du CGCT)

Monsieur le Maire fait état des déclarations d'intention d'aliéner entrées en mairie. Il n'a pas été fait usage du droit de préemption.

Le conseil municipal prend acte de ces communications.

B. – AUTRES DECISIONS :

Dates prévisionnelles des prochaines réunions du conseil :

- 9 mai 2022

- 20 juin 2022
- 29 août 2022.

11. RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Commission santé publique - bien-être et conseil municipal des jeunes

Audrey FRINDEL, Adjointe au Maire, dresse le bilan de la marche de solidarité qui a rassemblé 288 marcheurs. De nombreux dépistages de glycémie ont été réalisés : 2 personnes avaient un taux très élevé mais sont mal suivies alors que 2 autres personnes n'étaient pas au courant de leur taux.

Conseil Municipal des Jeunes

Audrey FRINDEL, Adjointe au Maire, indique que le sentier pieds nus avance bien. Les bacs sont posés avec les matières. Il reste à effectuer des travaux au point d'eau et à procéder à l'affichage du quizz.

Comité des fêtes

Sébastien SCHUEBER, président du Comité des Fêtes, remercie les personnes qui se sont investies pour la fête du printemps. Les retours ont été positifs et les exposants étaient satisfaits. Ce fut une belle réussite. Il adresse ses félicitations aux membres du Comité des Fêtes et aux associations et ses remerciements à Thierry pour avoir assuré le déplacement des matériaux et équipements.

Commission éducation

Joëlle WOHLSCHLEGEL, Adjointe au Maire, informe les conseillers que les élus avaient été informés en février, d'une éventuelle fermeture de classe, en élémentaire monolingue. Grâce aux mouvements dans les lotissements, le seuil des enfants est aujourd'hui à 110 élèves en monolingue ce qui permet de maintenir la classe ouverte. Il faudra être vigilant pour les deux prochaines années, en raison de l'importance des effectifs dans les classes de CM2- CM1 qui sont appelées à aller au collège.

12. POINTS DIVERS

Sabrina BRONNER, Adjointe au Maire, précise que les travaux du 3^{ème} étage de la maison de retraite ont démarré. Les travaux sont financés par le CCAS de la maison de retraite.

Le nouvel ascenseur a été mis en route pour 15 jours, puis la commune pourra engager les travaux de modernisation de l'ancien ascenseur. Il reste encore à travailler le dossier de désenfumage avec l'architecte afin de pouvoir lever l'avis défavorable du SIS (Service d'Incendie et de Secours) sur le bâtiment.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux qui le souhaitent à assister à l'opération de martelage par l'ONF prévue le 12 avril. Le rendez-vous est donné à 8 h 15 au parcours de santé.

Suite au démarrage des travaux de la rue de la Redoute et à la mise en place d'une déviation, il a été proposé d'interdire le stationnement dans la rue des Parachutistes, pour la partie comprise entre la rue du Rhin et la rue Weifeld, afin de fluidifier le trafic et de sécuriser les flux. Monsieur le Maire répond qu'il faut mener une réflexion et travailler cette demande car il y a des riverains qui ont besoin au quotidien des infirmières. Par contre, il faut sensibiliser l'école pour que les chauffeurs de bus repartent par la rue de Daubensand sans emprunter la déviation mise en place.

Monsieur le Maire informe les conseillers des points suivants :

- le partenariat avec la police municipale d'Erstein et son intervention à Gerstheim seront délibérés lors de la réunion du conseil municipal d'Erstein, le 11 avril ;
- la collecte des déchets verts a repris ce jour, lundi 4 avril sur le parking du covoiturage ;
- la nouvelle comptable a pris ses fonctions aujourd'hui. Le départ à la retraite de Christine a été fixé au 1^{er} août 2022. La publication de la vacance du poste a été effectuée pour un poste d'agent d'accueil chargé de l'urbanisme, de l'état civil, des élections et de la rédaction des actes administratifs afin de permettre la formation du nouvel agent. De nombreuses candidatures ont été réceptionnées pour ce poste.
- pour le projet de piste cyclable rue de Daubensand vers la gravière, il y a 4 propriétaires qui ne veulent pas vendre. La déclaration d'utilité publique a été mise en œuvre. Par contre la réfection du pont a été menée à son terme.
- 10 logements ont été commercialisés à la manufacture de tabac sur les 17 mais la cession du terrain n'a pas encore été réalisée en raison d'un souci avec le liquidateur.

Steve JECKO demande des clarifications suite à un article de presse indiquant que le nombre de levée, pour le SMICTOM, passera à 18 en 2023. Philippe SCHAEFFER, délégué au SMICTOM, confirme qu'il s'agit d'un sujet qui est en discussion. Il précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, certains emballages en plastique, qui sont encore à ce jour dans

la poubelle grise, trouveront leur place dans la poubelle jaune ce qui permettra de réduire le volume de la poubelle grise de 10 %. En raison d'une non-application stricte des consignes de tri, le SMICTOM a réfléchi à améliorer le geste de tri des habitants et a émis l'idée de passer à 18 levées dans le forfait et à 18 passages à la déchetterie alors que de nombreuses structures sont déjà à 12 levées annuelles dans le forfait depuis plusieurs années.

La question de savoir dans quelle catégorie les couches ont été classées a été posée. Il ne s'agit pas de produits recyclables. Il faut savoir que le SMICTOM passera toujours toutes les semaines afin de proposer le meilleur service. La problématique des couches a été étudiée. Il existe des solutions pour les enfants grâce à l'utilisation de couches lavables et pour les adultes, l'idée est de les orienter vers les CCAS pour la prise en compte du surcoût si nécessaire. Une campagne de communication officialisera les nouvelles règles au courant des prochains mois.

RECAPITULATIF DE L'ORDRE DU JOUR

- | | |
|--|--|
| <p>1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE</p> <p>2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MARS 2022</p> <p>3. <u>DCM2022-10</u> – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2021
 A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
 B. BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT « LE MOULIN »</p> <p>4. <u>DCM2022-11</u> - VOTE DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2021
 A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
 B. BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT « LE MOULIN »</p> <p>5. <u>DCM2022-12</u> – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021
 A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
 B. BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT « LE MOULIN »</p> | <p>6. <u>DCM2022-13</u> – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022</p> <p>7. <u>DCM2022-14</u> - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022
 A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
 B. BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT « LE MOULIN »</p> <p>8. <u>DCM2022-15</u> – SUBVENTIONS 2022</p> <p>9. <u>DCM2022-16</u> – ETABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE DES JURYS D'ASSISES POUR 2022</p> <p>10. <u>DCM2022-17</u> - COMMUNICATIONS DU MAIRE</p> <p>11. RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES</p> <p>12. POINTS DIVERS</p> |
|--|--|

Sabrina BRONNER	Marta CHATAIGNEAU	Joëlle ESTNER	Dominique FICHAUX
	A donné procuration à Sabrina BRONNER	A donné procuration à Fabrice KUNTZ	
Audrey FRINDEL	Robert GASSER	Xavier GIROD	Pascal GRIMM
Murielle HOENEN	Steve JECKO	Sandrine KLEIN	Julien KOEGLER
A donné procuration à Stéphane SCHNEIDER Fabrice KUNTZ	Nadine LEHMANN	A donné procuration à Dominique FICHAUX	David SIEGWALT
		Patricia LUFT	
Philippe SCHAEFFER	Stéphane SCHNEIDER	A donné procuration à Steve JECKO	
		Sébastien SCHUEBER	Cathy SCHWEBEL
Hubert SPRAUL	Thierry WENDLING	Joëlle WOHLSCHLEGEL	
A donné procuration à Steve JECKO			

Tous les points ayant été examinés, la séance est levée à 22 h 05.